



Compte rendu de la commission sociale du 17 mai 2018

Président de la commission sociale : Jean-Paul CHARLEZ (ETAM)

Animation de la commission sociale : Antoine SOLANET, Hélène ROUSSEAU

Présents :

- ARMAND THIERY : Hervé BENARD
- BOUCHARA : Florence BLOT
- BURTON : Sandrine MOULIRA
- C&A : Pauline RENAULD
- CELIO : Perrine MEUNIER
- DAMART : Christine SOTO
- ENTREPRISES & CITES : Marie MOUCHE
- ETAM : Jean-Paul CHARLEZ
- FEH : Hélène ROUSSEAU, Antoine SOLANET, Marine DUFEU
- GERARD DAREL : Perrine LETELLIER
- H&M : Claudie TOUZE
- JENNYFER : Christine LUCHE
- OLLY GAN : Cécile LONGELIN
- PRIMARK : Séverine DHENNIN
- SPRINGFIELD : Marion DELAVALLE
- UN JOURS AILLEURS : Anne BAUMGARTNER
- UNIQLO : Anne-Laure CHABOLLE

Rappel de l'ordre du jour :

- **Négociations de branche** - Suivi des négociations concernant :
 - Salaires
 - CPPNI
 - Préavis et période d'essai
 - CDD
- **Renouvellement du bureau de la CPNEFP, SPP, CPPO (information)**

I. Les salaires

Rappel du contexte :

- Rattrapage des deux premiers niveaux de la grille par le SMIC
- Augmentation de 1% de la grille prévu par le dernier accord signé le 5 avril 2017 entré en vigueur le 1 septembre 2017
- Délai laissé aux entreprises jusqu'en septembre 2020 pour ne plus inclure le variable dans le calcul des minima de branche
- Accélération du rapprochement des branches professionnelles
- Enjeu des négociations en cours (notamment sur le CDD)

Calendrier de la négociation :

- Début des négociations en janvier 2018
- Trois réunions de négociation initialement prévues
- 4e et dernière réunion de négociation en avril 2018
- Bilan de la négociation lors de la CMP de mai 2018

Revendications des organisations syndicales salariés :

Niveau		Grille 2017	CGT (21,77% ¹)	CFDT (30,54%)	CFTC (17,51%)	UNSA (10,71%)	CFE-CGC (6,58%)	FO (12,90%)
E	1	1 498.47	1800	1500	1528,47	NC	NON REPRESENTATIF SUR LA POPULATION EMPLOYES	1780
	2	1 500	1980	1508	1530	NC		2136
	3	1 525	2250	1543	1555,50	NC		2492
	4	1 586	2430	1605	1618	NC		2759
AM	1	1 677	2880	1698	1711	NC	1685	2937
	2	1 747	3060	1769	1782	NC	1756	3115
C	1	2 020	3510	2045	2060	NC	2030	3382
	2	2 222	3870	2249	2266	NC	2233	3738
	3	2 626	4140	2658	2679	NC	2639	6230

¹ Les pourcentages renseignés sous les sigles des organisations syndicales correspondent à la représentativité de ces dernières.

Grille de salaires proposée avant l'ouverture à la signature de l'accord :

Catégories		Accord de branche sur les salaires mensuels minima garantis du 5 avril 2017 (entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 2017)	Grille présentée lors de la dernière réunion de négociation	Grille à valider par le comité directeur et la commission sociale
EMPLOYÉS	1	1485 (niveau rattrapé par le SMIC au 1 ^{er} janvier 2018)	1500	1500
	2	1500 (niveau pratiquement rattrapé par le SMIC)	1508	1515
	3	1525	1541	1543
	4	1586	1602	1605
AGENTS DE MAÎTRISE	1	1677	1685	1685
	2	1747	1756	1756
CADRES	1	2020	2030	2030
	2	2222	2233	2233
	3	2626	2639	2639

Consultation en cours des dirigeants d'enseignes adhérentes et de la commission sociale :

- Les minima des agents de maîtrise et des cadres n'évoluent pas par rapport à la précédente proposition
- Les minima employés reprennent les écarts de 2017 pour éviter un tassement de la grille
- Les précédentes grilles présentées en négociation de branche n'ont pas été validées.

Tour de table des entreprises sur la grille des salaires :

La majorité des membres est favorable à la grille présentée ci-dessus. Ceux qui ne le sont pas sont principalement impactés par le niveau 2 employés.

II. CPPNI (COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION)

La négociation sur la CPPNI découle de la loi Travail de 2016.

Elle impacte surtout le fonctionnement de la FEH, mais peu les entreprises adhérentes.

Un accord est ouvert à la signature jusqu'au 24 mai 2018.

III. Préavis et période d'essai

Proposition de période d'essai :

	Employés	AM	CADRES
Durée	1 mois	2 mois	3 mois
Prolongation	1 mois	2 mois	3 mois

Les membres ne sont pas favorables au renouvellement de la période d'essai des employés, elles souhaitent une durée de 2 mois sans renouvellement.

Concernant les agents de maîtrise et les cadres, les participants sont d'accord avec les nouvelles durées :

- 2 mois renouvelable une fois pour 2 mois pour les agents de maîtrise
- 3 mois renouvelable une fois pour 3 mois pour les cadres.

L'application de l'accord est prévue à partir de juillet 2018, sauf pour les contrats en cours qui resteraient soumis à l'ancien dispositif.

Préavis :

A l'issue de la négociation de branche, pas de modification envisagée concernant les préavis.

IV. Contrats à durée déterminée

Rappel des mesures prévues pour les branches dans l'ANI sur l'assurance chômage :

- Etablir un diagnostic quantitatif et qualitatif des situations de recours aux contrats courts sous toutes leurs formes
- Négocier sur des mesures permettant de modérer le recours aux contrats courts et d'allonger les durées d'emploi, ainsi que de mesures relatives à l'organisation du travail et à la gestion de l'emploi

Les négociations doivent être finalisées au plus tard le 31/12/2018, avant que le ministère du travail n'en dresse le bilan.

Si les mesures prises sont insuffisantes, un système de bonus-malus pourrait être mis en place par le gouvernement pour les entreprises de la branche.

Réalisation du diagnostic :

- Enquête réalisée par l'Observatoire Prospectif du Commerce sur le recours aux contrats courts dans les entreprises de la branche

FEH - DIFFUSION INTERNE UNIQUEMENT (Permanents et adhérents)

- Utilisation des chiffres de l'UNEDIC (problème du partage des codes NAF avec d'autres branches professionnelles)
- Réflexion sur les mesures permettant de limiter le recours aux contrats courts

La Commission sociale demande que les contrats de remplacement et l'intérim ne soient pas pris en compte.

Identification d'un problème pour les périodes de soldes et opérations promotionnelles.

Une proposition a été évoqué pour augmenter le nombre d'avenant à 8 pour le temps partiel.

- **Renouvellement du bureau de la CPNEFP, SPP, CPPO (information)**

La présidence du bureau de la CPNEFP, SPP, CPPO revient cette année à la partie patronale.

Pour le collège employeur, **Samuel LE METAYER**, Directeur des affaires sociales du groupe Etam, a été élu président de la CPNEFP, de la SPP et du CPPO.

Pour le collège salarié, **Maley UPRAVAN**, FO, a été élu vice-présidente de la CPNEFP.

Cependant, a sa demande, un(e) autre représentant(e) sera désigné(e) par le collège salarié lors de la prochaine réunion pour la remplacer.